

## En contrat AESH – Titre 2 - CDD

CDD de 1 an renouvelable 5 fois

Lieu d'exercice	Enseignement privé 1er et 2nd degrés		
Employeur	DSDEN		
Recrutement	Quand	Au besoin	
	Qui	Cellule AVS (qui peut déléguer)	
	Conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire du DEAES</li> <li>• Ou à défaut                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 ans d'expérience comme AVS font une dispense de diplôme</li> <li>○ Diplôme dans le domaine de l'aide à la personne</li> </ul> </li> <li>• Savoir nager</li> </ul>	
	Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CV</li> <li>• Lettre de Motivation</li> <li>• Lettres de recommandations éventuelles (pour exCUI)</li> <li>• Etat de services (pour dispense de diplôme)</li> <li>• Synthèse de l'entretien</li> <li>• Certificat Médical d'Aptitude</li> <li>• Photocopie de la carte d'identité (pour consulter le casier Judiciaire)</li> <li>• Photocopie du plus haut diplôme obtenu.</li> </ul>	
Evaluation	1ere Année	Qui	Chef d'établissement (ou son représentant)
		Quand	Au cours de la 1ère année
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la qualité du service rendu</li> <li>• Repérer d'éventuelles insuffisances dans la manière de servir</li> <li>• Mettre en place un accompagnement et des formations adaptées</li> </ul>
		Documents à fournir	Compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et le directeur de l'établissement
	2-3-4ème années	Quand	A la demande
		Qui	Cellule AVS Chef d'établissement (ou son représentant)
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la qualité du service rendu</li> <li>• Repérer d'éventuelles insuffisances dans la manière de servir</li> <li>• Mettre en place un accompagnement et des formations adaptées</li> </ul>
		Documents à fournir	Compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et le directeur de l'établissement
	5ème année	Quand	Fin de la 5ème Année
		Qui	Chef d'établissement (ou son représentant)
		Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer le passage en contrat à durée indéterminée                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Envisager les remédiations nécessaires en cas de difficultés professionnelles</li> <li>○ Réunir les éléments attestant de l'insuffisance professionnelle qui ne permettrait pas la transformation du CDD en CDI à l'issue de la sixième année</li> </ul> </li> </ul>
		Documents à fournir	Compte rendu d'entretien professionnel signé par l'agent et le directeur de l'établissement